

GUIDE PRATIQUE

destiné aux **sociétés d'audit** se chargeant de l'audit d'**intermédiaires financiers directement soumis (IFDS)** et concernant le traitement des formulaires relatifs

- à la **stratégie d'audit standard** et
- à l'**établissement des rapports**

Edition du 19 janvier 2015

But

Le présent guide pratique fournit des indications destinées aux sociétés effectuant l'audit d'intermédiaires financiers directement soumis (IFDS) concernant le traitement des formulaires suivants qui doivent être utilisés dans le cadre des audits prudentiels (stratégie d'audit standard, modèle d'établissement des rapports). Il ne saurait fonder aucune prétention. Il indique les informations et la documentation généralement nécessaires. Cela n'exclut pas que la FINMA puisse exiger des sociétés d'audit des informations ou des documents supplémentaires.

Généralités

- La structure de ce guide pratique ainsi que des formulaires susmentionnés se fonde sur la circulaire FINMA 2013/3 « Activités d'audit ».
- Les formulaires relatifs à la stratégie d'audit standard et à l'établissement des rapports pour le domaine de surveillance concerné peuvent être téléchargés sur le site Internet de la FINMA¹.
- Les éventuelles explications et remarques figurant dans les formulaires doivent également être prises en compte lors du traitement de ceux-ci.

¹ www.finma.ch > Etablissements > Activités d'audit

I. Analyse des risques IFDS

- Aucune analyse des risques n'est prévue pour les IFDS.

II. Stratégie d'audit standard IFDS

Remarques générales concernant la stratégie d'audit IFDS

- La société d'audit contrôle si l'IFDS respecte durablement les conditions d'autorisation selon l'art. 14 al. 2 de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA ; RS 955.0) et remplit correctement ses obligations en vertu de la LBA et de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA ; RS 955.033.0).
- La période de référence pour l'audit et la mise en œuvre de la stratégie d'audit standard correspond généralement à l'exercice précédant l'audit.

Explications des colonnes du formulaire « Stratégie d'audit standard – Intermédiaires financiers directement soumis (IFDS) » (analyse des colonnes de gauche à droite)

- Dans le domaine des audits LBA, la stratégie d'audit standard comprend cinq domaines d'audit (colonne « **Domaines d'audit** ») qui couvrent les principaux domaines importants d'un point de vue prudentiel.
- Les domaines d'audit sont eux-mêmes divisés en champs d'audit dans la colonne suivante « **Spécifications pour champs et points d'audit** » qui répartit les domaines d'audit en sous-domaines plus clairement définis quant à leur contenu.
- Les références données dans la colonne « **Bases juridiques** » ne constituent pas une énumération exhaustive des dispositions légales.
- La stratégie d'audit standard détermine l'ensemble des domaines, champs et points d'audit.

III. Etablissement des rapports IFDS

Remarques générales concernant l'établissement des rapports IFDS

- Il appartient à l'auditeur responsable de juger si la structure minimale doit être complétée par des chapitres ou une subdivision additionnelles. Cela vaut également pour les compléments relatifs au contenu apportés sur la base des particularités du porteur de l'autorisation.

- Si certains aspects de l'audit et du rapport-modèle prudentiel ne s'appliquent pas à un intermédiaire financier autorisé, cela doit figurer et être expliqué dans le rapport d'audit. En principe, la société d'audit veille à éviter les répétitions et les doublons lorsqu'elle établit ses rapports.
- Le rapport d'audit prend en compte les développements en cours et signale dans une vision prospective les défis qui peuvent se présenter.
- La remise a lieu sous forme physique et électronique.

Explications relatives à la structure minimale des rapports IFDS

- La société d'audit consigne intégralement les recommandations (notamment si elle constate que les conditions d'agrément ne sont plus remplies ou que la mise en œuvre des obligations de diligence par l'IFDS est lacunaire) dans le rapport d'audit sous le chapitre « **Résumé des résultats de l'audit** ».
- Le contenu du rapport d'audit LBA suit, notamment au sein du chapitre « **Résultats d'audit de l'audit LBA** », les domaines, champs et points d'audit mentionnés dans la stratégie d'audit standard. Les éventuelles recommandations que la société d'audit a données à l'IFDS figurent dans le rapport d'audit.
- Outre la « **Prise de position concernant le risque d'audit** », la société d'audit donne une prise de position supplémentaire destinée à la FINMA et indique si l'IFDS autorisé remplit les conditions d'agrément (« **Prise de position sur le respect des conditions d'agrément** »).
- Sont jointes notamment au rapport d'audit les versions originales des documents suivants :
 - Déclaration d'intégralité de l'intermédiaire financier autorisé concernant la mise en œuvre conforme à la loi de ses obligations en vertu de la LBA et de l'OBA-FINMA.
 - Liste des tiers impliqués dans la délégation des obligations de diligence et liste des personnes auxiliaires mandatées pour exercer une activité d'intermédiation financière dans la mesure où ces informations ne figurent pas dans le rapport d'audit lui-même.